

**République Démocratique du Congo**  
**Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention**  
**Secrétariat Général à la Santé**

**UNITE DE GESTION DU PROGRAMME DE  
DEVELOPPEMENT DU SYSTEME DE SANTE  
« UG - PDSS »**

**Projet d'Urgence en Appui à la Riposte et Préparation de  
la COVID-19 en RDC  
« PUARP – COVID-19 »**

**Financement IDA**

**ID Projet : P173825**

**Marché de Fournitures**

**Demande de Cotations**

**ZR-DRC-MSP-385788-GO-RFQ**

**Acquisition des Chariots d'Urgence**

**Octobre 2023**

## **Préambule**

Il est recommandé aux Fournisseurs de bien lire les Instructions aux soumissionnaires de même que les spécifications techniques des prestations demandées, qui sont des spécifications minimales. Puis ils devront constituer leurs offres suivant les documents types joints.

A ce titre, Ils devront prendre soin de compléter la lettre de Demande de cotations et de confirmer les prescriptions techniques et les quantités dans le bordereau descriptif et quantitatif.

En cas de modification des spécifications techniques données dans la présente Demande de cotations, et ce dans le but de les améliorer, le Fournisseur devra joindre un mémo séparé expliquant les avantages de sa proposition.

## Table des Matières

<b>Section I - Instructions aux Fournisseurs des Service .....</b>	<b>4</b>
<b>A. Introduction .....</b>	<b>4</b>
1. Dispositions générales .....	4
<b>B. Le Dossier de Demande de Cotations .....</b>	<b>4</b>
2. Contenu du Dossier.....	4
<b>C. Préparation des cotations .....</b>	<b>5</b>
3. Langue de l'offre.....	5
4. Documents constitutifs de l'offre.....	5
5. Cotation.....	5
6. Monnaies de l'offre.....	5
7. Délai de validité des cotations .....	5
<b>E. Dépôt des cotations.....</b>	<b>6</b>
8. Cachetage et marquage des offres.....	6
9. Date et heure limite de dépôt des offres.....	6
<b>E. Ouverture des plis et évaluation des offres .....</b>	<b>6</b>
10. Ouverture des plis par le Client .....	6
12. Evaluation et Comparaison des offres .....	6
<b>F. Attribution du marché .....</b>	<b>6</b>
12. Attribution du marché .....	7
13. Notification de l'attribution du marché.....	7
14. Signature de la lettre de marché.....	7
15. Corruption et manœuvres frauduleuses .....	7
<b>Section II – Conditions Particulière .....</b>	<b>10</b>
<b>Section III – Modèles d'annexes .....</b>	<b>13</b>
1. Lettre de Cotation	
2. Bordereau Descriptif Quantitatif (à remplir par le Fournisseur)	
3. Description technique des fournitures	
4. Lettre de marché	

# Section I - Instructions aux Fournisseurs

L'objet de la Section I est de donner aux soumissionnaires les renseignements et informations dont ils ont besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par l'Unité de Gestion du Programme de Développement du Système de Santé (UG-PDSS) PUARP COVID 19. Elle comporte des renseignements sur le contenu du Dossier de Demande de Cotations, sur le contenu de l'offre, le dépôt des offres, et l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution des marchés.

## A. GENERALITES

### Introduction

1. **Dispositions générales**
  - 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire.
  - 1.2 Le terme « Services Connexes » désigne les services afférents à la fourniture des biens, tels que l'assurance, l'installation, la formation et la maintenance initiale, ainsi que toute obligation analogue du Titulaire dans le cadre du marché
  - 1.3 Le terme « Banque » ou « IDA » désigne la Banque Mondiale
  - 1.4 Le Fournisseur doit avoir obtenu le Dossier de Demande de Cotations, y compris tout additif, auprès de l'Autorité Contractante.
  - 1.5 L'Autorité Contractante a obtenu un financement de la Banque Mondiale afin de financer le Projet d'Urgence en Appui à la Riposte et Préparation de la COVID-19 en RDC, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché pour lequel la présente Consultation de Fournisseurs est lancée.

## B. CONTENU DU DOSSIER DE DEMANDE DE COTATIONS

2. **Contenu du Dossier**
  - 2.1 Le Dossier de demande de Cotations décrit les services faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
    - (a) Lettre de Demande de Cotations ;
    - (b) Description Technique des Fournitures
    - (c) Modèle de Lettre de Cotation ;
    - (d) Modèle de Bordereau Descriptif et Quantitatif ;
    - (e) Projet de Marché.
  - 2.2 Le Soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations.
  - 2.3 Les Fournisseurs peuvent obtenir des éclaircissements sur le Dossier de Demande de Cotations auprès de l'Autorité Contractante, à

l'adresse indiquée dans les Données Particulières de la Demande de Cotations.

- 2.4 L'Autorité Contractante peut avant la date limite de remise des offres, modifier le Dossier de Demande de Cotations par un additif. Tout additif émis sera considéré comme faisant partie intégrante du Dossier de Demande de Cotations et sera communiqué par écrit à tous les Fournisseurs consultés dans le cadre de la demande de cotations. Afin de laisser aux Fournisseurs un délai raisonnable pour prendre en compte l'additif dans la préparation de leurs offres, l'Autorité Contractante peut, à sa discrétion, reporter la date limite de remise des offres.

### C. PREPARATION DES COTATIONS

- 3. Langue de l'offre**      3.1 La cotation ainsi que toutes les correspondances constituant la cotation, seront rédigées dans la langue du pays du Client.
- 4. Documents constitutifs de l'offre**      4.1 La cotation présentée en **quatre exemplaires (1 original et 3 copies)** par le Fournisseur des Services comprendra les documents suivants dûment remplis :
- (a) **La lettre de soumission de l'offre dûment remplie, datée et signée par le Responsable de l'entreprise ou toute autre personne habilitée à engager l'entreprise ;**
  - (b) **Description Technique des Fournitures ;**
  - (c) **Le Bordereau des Prix dûment rempli ;**
  - (d) **Le projet de lettre de marché dûment rempli, daté et signé**
- 5. Cotation**      5.1 Le Soumissionnaire précisera dans la lettre de cotation le lieu de livraison et les prix HT et toutes Taxes Comprises (TTC) ;
- 5.2 Le Soumissionnaire complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Consultation Restreinte, en indiquant les prix unitaires, le prix total pour chaque service et le délai de livraison en exécution du présent marché.
- 5.3 Chaque soumissionnaire devra transmettre une seule offre. Les variantes ne sont pas autorisées.
- 6. Monnaies de l'offre**      6.1 Les prix seront libellés en **USD (Dollars Américaines)**.
- 7. Délai de validité des cotations**      7.1 Les cotations seront valables pour la période stipulée de soixante jours (60) à compter de la date limite de dépôt des offres.

## **D. Dépôt des cotations**

- 8. Cachetage et marquage des offres**
- 8.1 Les Soumissionnaires placeront **l'original et les trois copies** de leur cotation dans une enveloppe cachetée :
- (a) adressée à l'Agence à l'adresse indiquée dans la lettre de Demande de Cotation ; soit

### **Coordination de l'UG PDSS**

Immeuble Pauline, avenue du Livre N°157, 5<sup>ème</sup> niveau porte 503, cellule de la Passation des marchés, Commune de la Gombe à Kinshasa en République Démocratique du Congo  
République Démocratique du Congo

Tél : +243 992 90 57 64

[E-mail:pdssmsp.rdc@pdss.cd](mailto:pdssmsp.rdc@pdss.cd),

[dobaabo2@gmail.com](mailto:dobaabo2@gmail.com), [lokongaj@gmail.com](mailto:lokongaj@gmail.com)

[claudeogou@ugpdss.org](mailto:claudeogou@ugpdss.org), [ngendelionzo@gmail.com](mailto:ngendelionzo@gmail.com)

- (b) portera le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de Cotation.

- 9. Date et heure limite de dépôt des offres**
- 9.1 Les cotations doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1(a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre de Demande de Cotation.

## **E. Ouverture des plis et évaluation des offres**

- 10. Ouverture des plis par le Client**
- 10.1 Le Client ouvrira les plis en présence des représentants des Fournisseurs qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans la lettre de Demande de Cotation.

- 10.2 Le Client préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

- 12. Evaluation et Comparaison des offres**
- 12.1 Le Client procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :
- L'examen de la conformité des cotations, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
  - La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettre pour procéder aux corrections nécessaires ;
  - L'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations.

## **F. Attribution du marché**

- 12. Attribution du marché** 12.1 Le Client attribuera le marché au Fournisseur dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotations, et qu'elle est la cotation la moins disante,
- 13. Notification de l'attribution du marché** 13.1 La signature de la lettre de marché par le Fournisseur et le Client constituera la formation du marché. Cette lettre de marché sera notifiée par lettre de commande, invitant le Fournisseur à réaliser les commandes dans les conditions de la lettre de Demande de cotations.
- 14. Signature de la lettre de marché** 14.1 Dans les trente (30) jours suivant la date de réception de la cotation, le Client signera et datera le Marché et le renverra au Fournisseur.
- 15. Règles de la Banque en matière de Fraude et de corruption** 15.1 La Banque a pour principe, dans le cadre des marchés qu'elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses prêts) ainsi qu'aux soumissionnaires, Fournisseurs, Fournisseurs de services, entrepreneurs et leurs agents (déclarés ou non), personnel, sous-traitants et Fournisseurs d'observer, lors de la passation et de l'exécution de ces marchés, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. En vertu de ce principe, la Banque
- a) aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :
- (i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité ; le terme « une autre personne ou entité » fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public et inclut le personnel de la Banque et les employés d'autres organisations qui prennent des décisions relatives à la passation de marchés ou les examinent;
- (ii) se livre à des «manœuvres frauduleuses» quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par négligence grave, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation (le terme «personne » ou « entité» fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public; les termes « avantage » et « obligation » se réfèrent au processus d'attribution ou à l'exécution du marché, et le terme « agit » se réfère à toute action ou omission destinée à influencer sur l'attribution du marché ou son exécution);
- (iii) se livrent à des «manœuvres collusoires» les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités (le terme « personnes ou entités » fait référence à toutes les personnes ou entités qui participent au processus d'attribution des marchés, soit en

tant qu'attributaires potentiels, soit en tant qu'agents publics, et entreprennent d'établir le montant des offres à un niveau artificiel et non compétitif et qui tentent soit elles-mêmes, soit par l'intermédiaire d'une personne ou entité ne participant pas au processus de passation des marchés, de simuler la concurrence ou de fixer le montant des offres à un niveau artificiel ou non-compétitif, ou qui se tiennent au courant du montant ou des autres conditions de leurs offres respectives) ;

(iv) se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influencer indûment les actions (le terme « personne » fait référence à toute personne qui participe au processus d'attribution des marchés ou à leur exécution); et

(v) et se livre à des « manœuvres obstructives »

(aa) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se base une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête; ou

(bb) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen tel que stipulé au paragraphe 1.16 (e) ci-dessous; et

b) rejettera la proposition d'attribution du marché si elle établit que le soumissionnaire auquel il est recommandé d'attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives en vue de l'obtention de ce marché ;

c) déclarera la passation du marché non-conforme et annulera la fraction du prêt allouée à celui-ci si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire du prêt s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusoires ou coercitives pendant la procédure de passation du marché ou l'exécution du marché sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer la Banque lorsqu'il a eu connaissance de telles manœuvres;

d) sanctionnera une entreprise ou un individu, à tout moment et conformément aux procédures de sanctions de la Banque, y compris en déclarant publiquement l'exclusion de l'entreprise ou de l'individu pour une période indéfinie ou déterminée (i) de toute attribution des marchés financés par la Banque, et (ii) de toute désignation comme sous-traitant, consultant, fabricant ou Fournisseur de biens ou Fournisseur de services d'une entreprise par ailleurs éligible à l'attribution d'un marché financé par la Banque ;

e) pourra exiger que les dossiers d'appel d'offres et les marchés financés par la Banque contiennent une disposition requérant des soumissionnaires, Fournisseurs et entrepreneurs qu'ils autorisent la



Banque à examiner les documents et pièces comptables et autres documents relatifs à la soumission de l'offre et à l'exécution du marché et de les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.

## **SECTION II – DONNEES PARTICULIERES DE LA DEMANDE DE COTATIONS (DPDC)**

Les Données Particulières qui suivent complètent, précisent, ou amendent les clauses des Instructions aux Fournisseurs (IF). En cas de conflit, les clauses ci-dessous prévalent sur celles des IF.

- 1. Nature des fournitures**
  - 1.1 Il devra s'agir des chariots d'urgence neufs. Chaque fourniture devra être fourni dans son emballage d'origine.
  
- 2. Attribution**
  - 2.1 Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura été jugée conforme aux dispositions de la demande de cotations et évaluée la moins disante.
  
- 3. Délai de livraison**
  - 3.1 Les fournitures doivent être livrées **dans un délai maximum de 5 mois calendaires** à compter de la notification du contrat ou de la réception d'un bon de commande
  
- 4. Livraison des fournitures et services connexes**
  - 4.1 **Les fournitures doivent être livrées aux structures bénéficiaires ci-dessous de la République Démocratique du Congo.**  
La livraison des chariots d'urgence sera constatée par un bon de livraison émis par le Fournisseur et un procès-verbal de réception définitif dûment signé et approuvé.  
  
**Le paiement sera effectué en dollars américains à hauteur de 100% du montant HT après service fait, c'est-à-dire après Livraison des fournitures.**
  
- 5. Paiements**

Le paiement interviendra dans un délai maximum de 15 jours suivant le dépôt de la facture du Fournisseur accompagné du bon de livraison dûment déchargé par l'Acheteur et le PV de réception définitif dûment signé approuvé.
  
- 6. Garantie des fournitures**
  - 6.1 Le Fournisseur garantit que les fournitures sont neuves, n'ont jamais été utilisées et seront exemptes de tous défauts liés à une action ou à une omission du fournisseur ou liés à un défaut de fabrication de nature à empêcher leur utilisation normale.

## Liste des structures bénéficiaires / lieux de destination

N°	Structures	Provinces	Quantité
1	CTCO/Cliniques universitaires de kinshasa	Kinshasa	2
2	CTCO/Clinique de ngaliema	Kinshasa	2
3	CTCO/Hopital de l'amitie sino congolaise (hase)	Kinshasa	2
4	CTCO/Hpgr kinshasa	Kinshasa	2
5	CTCO/Hgr kinkole	Kinshasa	2
6	CTCO/HGR Makala	Kinshasa	2
7	CTCO/Hopital st joseph	Kinshasa	2
8	CTCO/Ch matadi mayo	Kinshasa	2
9	CTCO/Ch vijana	Kinshasa	2
10	CTCO/Hôpital militaire kokolo	Kinshasa	2
11	CTCO/Hôpital de kintambo	Kinshasa	2
12	CTCO/Cmass	Kinshasa	2
13	CTCO/Kibomango	Kinshasa	2
14	CTCO/Hop police	Kinshasa	2
15	CTCO/Ndolo	Kinshasa	2
16	CTCO/Clinique kinoise	Kinshasa	2
17	CTCO/HGR INONGO	Mai Ndombe	2
18	CTCO /HGR BOKORO	Mai Ndombe	2
19	CTCO/HGR BANDUNDU	Kwilu	2
20	CTCO/HGR IDIOFA	Kwilu	2
21	HGR KIKWIT NORD	Kwilu	2
22	CTCO/HGR KAHEMBA	Kwango	2
23	CTCO/HGR KENGE.	Kwango	2
24	CTCO/HGRP KINKANDA	Kongo Central	2
25	CTCO/CLINIQUE CROIX-ROUGE	Kongo Central	2
26	CTCO/HGR NSONA-NKULU	Kongo Central	2
27	CTCO/HGR MUANDA	Kongo Central	2
28	CTCO/HM KITONA BASE	Kongo Central	2
29	CTCO/HGR KANANGA	Kasaï Central	2
30	CTCO /HGR BON BERGE DE TSHIKAJI	Kasaï Central	2
31	CTCO/HGR LUIZA	Kasaï Central	2
32	CTCO/HGR MWEKA	Kasaï	2
33	CTCO/HGR ILEBO	Kasaï	2
34	CTCO/TSHIKAPA	Kasaï	2
35	CTCO/HGR DIPUMBA	Kasaï Oriental	2

36	HGR MIABI	Kasaï Oriental	2
37	CTCO/HGR BUNIA	Ituri	2
38	CTCO/H. MAHAGI	Ituri	2
39	CTCO/HGR ARU	Ituri	2
40	CTCO/TSHUMBE	Sankuru	2
41	CTCO/HGR ISIRO	Haut Uele	2
42	CTCO/HGR WATSA	Haut Uele	2
43	CTCO/HGR PAWA	Haut Uele	2
44	CTCO/HGR JASON-SENDWE	Haut Katanga	2
45	CTCO/HGR KENYA	Haut Katanga	2
46	CTCO/ HM RWASHI	Haut Katanga	2
47	CTCO/HGR KIKULA Daco	Haut Katanga	2
48	HOPITAL SODMICO DE MUHONA	Haut Katanga	2
49	CU UNILU	Haut Katanga	2
50	CTCO/HGR MWANGEJI	Lualaba	2
51	CTCO/HGR KASAJI	Lualaba	2
52	CTCO HGRP NORD-KIVU	Nord Kivu	2
53	CTCO HGR BENI	Nord Kivu	2
54	CTCO HGR KATWA	Nord Kivu	2
55	CTCO/KITATUMBA	Nord Kivu	2
56	CTCO HPGR BUKAVU	Sud Kivu	2
57	CTCO HGR PANZI	Sud Kivu	2
58	CTCO HGR UVIRA	Sud Kivu	2
59	CTCO HGR KAMINA	Haut Lomami	2
60	-	-	2
	<b>TOTAL</b>		120

## Section III– Modèles d’annexes

### 1. Lettre de Soumission

Date : \_\_\_\_\_

Demande de Cotations N° : \_\_\_\_\_

*A : [nom et adresse du Client]*

Messieurs et/ou Mesdames,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotations dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir les chariots d’urgence et Services connexes conformément à la Demande de Cotation et pour la somme de *[prix total de l’offre en chiffres et en lettres en Hors taxes et Toutes taxes comprises]* ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à réaliser les services selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de **60** jours à compter de la date fixée pour l’ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de Cotations ; l’offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu’à ce qu’un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d’attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 2023

\_\_\_\_\_  
*[Signature]*

\_\_\_\_\_  
*[titre]*

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de : \_\_\_\_\_

Demande de Cotations N° <b>ZR-DRC-MSP-385788-GO-RFQ</b> du 17 octobre 2023	Date de remise de prix 02 novembre 2023 à 11H00
---	---

## 2. Bordereau Descriptif Quantitatif

(à remplir par le Fournisseur)

### 1. Fournitures : Chariots d'urgence

No	Description détaillée de l'article	Pays d'origine	Marque (Indiquer la marque de votre chariot d'urgence)	Quantité	Prix Unitaire HT en dollars (En chiffres et en lettres)	Prix du transport et autres services requis dans le pays de l'Acheteur pour acheminer les fournitures jusqu'à destination finale	Prix Total HT en dollars (En chiffres et en lettres)	Livraison	
								Délai	Lieu de livraison
1.	Chariots d'urgence			120					

Au moment de l'attribution du Marché, l'Acheteur se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité de Fournitures de 20%.

### **3. Description des spécifications technique**

Chariot d'urgence

Caractéristiques techniques :

- Dimensions (LxlxH) : 640 x 480 x 1005 mm
- Mobile sur 4 roues de Ø 125 mm, dont 2 antistatiques et 2 avec frein
- Chariot de 5 Tiroirs ISO de dimensions 600 x 400 mm
- Structure monobloc en acier inoxydable AISI-304
- Surface de travail en polypropylène facile à nettoyer

Livré avec :

- Système de verrouillage manuel, livré avec 100 scellés à usage unique
- Support latéral
- Poignée de poussée latérale
- Support défibrillateur monté sur un bras rotatif
- Plaque de massage cardiaque
- Support d'une bouteille d'oxygène
- Potence porte sérum

#### 4. Lettre de marché

Aux termes de la consultation N° **ZR-DRC-MSP-385788-GO-RFQ** intervenue ..... Jour du mois de .....2023 entre *[nom du Client]* (ci-après désignée comme « le Client ») d'une part et *[nom et adresse complète du Fournisseur]* (ci-après désigné comme le « Fournisseur ») d'autre part :

ATTENDU que le Client désire que l'Acquisition des chariots d'urgence soit assurée par le Fournisseur c'est-à-dire, fournir et livrer les chariots d'urgence destinés pour les structures sanitaires et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison et la prestation de ces services pour un montant égal à *[prix des services en toutes lettres et en chiffres, en hors taxes ou toutes taxes comprises]* (ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre de marché »).

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de marché :
  - (a) Le Bordereau Description Quantitatif [et le calendrier de livraison si nécessaire]
  - (b) Les Spécifications Techniques.
2. En contrepartie des règlements à effectuer par le Client au profit du Fournisseur des Services, comme indiqué ci-après, le Fournisseur des Services convient de rendre les services conformément, à tous égards aux stipulations de la présente Lettre de marché.
3. Le Client convient de son côté de payer au Fournisseur des Services, au titre des services le Prix de la Lettre de marché, ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce selon les modalités de paiement ci-après :
  - i) Après facturation : Cent pour cent (100%) du montant dû correspondant à la livraison rendue, devra être réglé.  
Le paiement interviendra dans un délai maximum de 15 jours suivant le dépôt de la facture du Fournisseur accompagné de bon de livraison et du procès-verbal de réception des mobiliers conformément au modèle décrit dans le contrat, et jugé acceptable par le ClientDétails concernant les documents à fournir par le Fournisseur des Services sont :
  - a) Factures du Fournisseur des chariots aux spécifications techniques réalisées (rendus) ;
  - b) Les index datés de tous les justificatifs ayant trait aux livraisons réalisées

LES PARTIES au contrat ont signé le marché en conformité avec les lois de leurs pays respectifs, les jours et années mentionnées ci-dessous.

Signé, Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ (pour le Client)

Signé, Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ (pour le Fournisseur des Services)



UG PDSS

Demande de Cotations No **ZR-DRC-MSP-385788-GO-RFQ**

Date de remise des prix : 02/11/2023 à 11H00

Date d'ouverture des plis le 02/11/2023 à 11H30

Lieu d'ouverture : Immeuble Pauline, avenue du Livre N°157, 5<sup>ème</sup> niveau  
porte 503, cellule de la Passation des marchés,  
Commune de la Gombe à Kinshasa en République Démocratique du  
Congo

### 5 – Tableau de comparaison des cotations

No	Nom des Fournisseurs	Nationalité	Conformité de la cotation		Prix Total TTC ou HT	Remarques
			Oui	Délai		
1.						
2.						
3.						
4.						

#### Membres de la Commission :

*Nom*

*Fonction*

*Signature*

-  
-  
-